

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 16 FEVRIER 2024
PROCES VERBAL

Le conseil municipal de Montreuil-l'Argillé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, le vendredi seize février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de M Jean-Louis GROULT, maire.

Etaient présents : Mme CALAIS Martine, M. LE PERRON Jean-Luc adjoints ; M. BESNARD Pascal, M. BOUGET Philippe, M. LOUVET Fabrice, M. MAILLARD Denis, M. NOLTINCX Patrick.

Absents excusés : Mme VAUQUELIN Sylvie, M. FOURET Hubert (donnant pouvoir à M. Jean-Luc LE PERRON), M. BIGOT Guillaume (donnant pouvoir à M. Jean-Louis GROULT), Mme FOLLIOU Mathilde, M. PREVOST Corentin, M. RUELLE Jean-Luc.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc LE PERRON.

LOCATION DES LOCAUX : 14, RUE GRANDE

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE son accord pour louer les locaux « 14, rue Grande » à madame Florence COESNON demeurant 18, rue des Moulins 14290 ORBEC, dans le but d'y ouvrir une activité de fleuriste ;**
- **DÉCIDE de conclure un bail précaire à compter du 01/04/2024 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois ;**
- **AUTORISE le maire à signer les papiers nécessaires ;**
- **DIT que le loyer mensuel sera de 250.00 € ;**
- **DEMANDE que tout aménagement des locaux en vue d'y exercer son activité soit à la charge du locataire, de même que la remise en état des lieux, en fin de location.**

Par 10 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

Madame COESNON disposera des clés avant la signature du bail, afin de faire des travaux. Le local devra être assuré dès la disposition des clés.

ACHAT DE LA PARCELLE ZH 327 – LA GOBARDIERE

Monsieur et Madame MUSET ont déposé un permis d'aménager (PA 027 414 23 Z0001) le 30 janvier 2023, concernant une division foncière pour la création de 3 terrains à bâtir et 1 lot à céder à la commune pour la parcelle ZH 295.

La parcelle ZH 295 a été divisée en 4 parcelles (ZH 324, ZH 325, ZH 326 et ZH 327). Les parcelles ZH 324, ZH 325 et ZH 326 concernent les 3 terrains à bâtir et la parcelle ZH 327 concerne le lot à céder à la commune.

Selon le PLU en date du 3 novembre 2009, les parcelles dépendent de l'orientation spécifique d'aménagement AU1 « La Blardière ». Une sente piétonne devra être réalisée, ainsi qu'un aménagement paysager sur la parcelle ZH 327.

Monsieur et Madame MUSET souhaitent céder à titre gracieux la parcelle ZH 327.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE d'acquérir à titre gracieux la parcelle ZH 327 ;**
- DONNE leur accord pour la réalisation d'une sente piétonne et l'aménagement paysager de la parcelle ZH 327 ;**
- DIT que les frais de notaire sont à la charge de la Commune ;**
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

Par 10 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

ACHAT ET VENTE DU CAMION SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le véhicule des services techniques (master II benne 2.5 DCI) est en panne. Les réparations s'élèvent au minimum à 6 000.00€. Ils n'ont plus que le tracteur comme moyen de locomotion.

Monsieur le Maire présente la proposition commerciale du Garage de l'Huisne à ARCISSES (28) en date du 06/02/2024 d'un montant de 37 000.00 € TTC pour un FORD transit 2T CCb T350 L3 2.0 EcoBlue 160 ch S&S HDT Trend.

Il informe le conseil municipal qu'il souhaiterait vendre le master II benne 2.5 DCI pour un montant minimum de 2 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DONNE son accord pour la proposition commerciale du Garage de l'Huisne en date du 06/02/2024 d'un montant de 37 000.00 € TTC.

DONNE son accord pour la vente du véhicule master II benne 2.5 DCI pour un montant minimum de 2 000.00 €.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant la vente du master II benne 2.5 DCI et l'achat du FORD transit 2T CCb T350 L3 2.0 EcoBlue 160 ch S&S HDT Trend.

Par 10 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

DÉLIBÉRATION PLACE DU GENERAL DE GAULLE – TERRAIN DE BOULE

Monsieur le Maire décide de surseoir la délibération.

Monsieur le Maire va prendre un arrêté pour autoriser l'association « La Boule Montreuillais » à mettre une chaîne avec des plots pour interdire l'accès aux véhicules sur la Place du Général de Gaulle. Les véhicules n'auront plus le droit de stationner.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Vu la loi n°83-634 du 13.07.1983 modifiée par la loi 87-529 du 13 juillet 1987 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 sur la modernisation de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Sur proposition du maire, CONSIDERANT :

-qu'il faudrait augmenter la durée de l'emploi de l'Adjoint Technique (Mme RAGOT Sophie) qui fait le ménage de l'ensemble de la Mairie, médiathèque et salle des fêtes de 20 heures 30 à 22 heures 30,

- que le Comité Technique paritaire ne devra pas être consulté parce que l'augmentation ne dépasse pas 10 % du temps de travail.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

-décide qu'à compter du 1^{er} mars 2024, la durée hebdomadaire de l'emploi de l'Adjoint Technique qui fait le ménage de l'ensemble de la Mairie, médiathèque et salle des fêtes de 20 heures 30 à 22 heures 30,

-charge le maire d'effectuer les formalités et signer tous documents nécessaires à la modification de la durée de l'emploi.

Par 10 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

QUESTION DIVERSES

Médecin : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a envoyé un courrier à Madame VAGNER Marie-Lyne Vice-présidente de la santé, afin de l'informer qu'il souhaitait mettre à disposition des locaux pour accueillir des médecins mis à disposition par le Département.

Arsenal de pompiers : Monsieur BESNARD a assisté à une réunion concernant le futur arsenal de pompiers, il lui a été indiqué qu'il fallait prévoir une délibération prochainement concernant les réseaux sur les terrains.

Problème barrières et lampadaires cassés : Monsieur BESNARD souhaiterait que les barrières bleues de la commune soient réparées ou changées et que le lampadaire 25, rue de l'Eglise soit changé.

Terrain à bâtir : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Joël CHESNOT souhaiterait vendre en terrain à bâtir la parcelle ZE 230. Il se pose le problème d'accès au terrain. Au départ, le propriétaire au début de la sente devait vendre 5 mètres pour agrandir la sente, mais après réflexion celui-ci ne souhaite vendre que 3 mètres et demande en contre partie que Monsieur CHESNOT lui vende 20 mètres de l'autre côté.

Ensuite, il y aurait la possibilité de faire l'accès à cette parcelle d'un autre côté, mais il s'agit d'une parcelle en zone A. Monsieur CHESNOT souhaiterait que le PLU soit révisé, afin que la parcelle devienne en zone urbanisable. Monsieur le Maire précise que le coût pour une révision de PLU est plus de 10 000.00 euros. Le délai est de minimum de 18 mois, et qu'il est trop tard pour demander des subventions pour cette année.

Bourg de Montreuil : Madame CALAIS demande s'il serait possible de limiter la vitesse de circulation dans le bourg à 30 km/h.

Râtelier à vélo : 5 râteliers à vélo vont être installés : salle des fêtes, école, Place du marché, Place de la bascule, Parking de la maison médicale.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 20 h 15.

Le Maire,



Jean-Louis GROULT

Le secrétaire de séance,



Jean-Luc LE PERRON